



2 SEPTEMBRE 2003

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 2 SEPTEMBRE 2003 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS
PATRICK CHARBONNEAU
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2003-09-361 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2003
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2003-09-362 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 AOÛT 2003

2 SEPTEMBRE 2003

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2003-09-363 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2003
- 2003-09-364 3.2 AUTORISATION DE PAYER LE CHÈQUE NUMÉRO 12018, AU MONTANT DE CINQ CENTS DOLLARS
- N. M. 3.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AOÛT 2003
- 2003-09-365 3.4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LES 20 ET 27 AOÛT 2003

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2003-09-366 4.1 TOURNOI DE GOLF DE LA PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER
- 2003-09-367 4.2 FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY : SOUPER BÉNÉFICE

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 8, 10, 14, 17 ET 18 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-2001 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX
- 2003-09-368 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 8, 10, 14, 17 ET 18 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-2001 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

6. RÈGLEMENTS

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

- 2003-09-369 7.1.1 MARGE DE CRÉDIT DE LA VILLE DE BROMONT

7.2 TRAVAUX PUBLICS

- 2003-09-370 7.2.1 PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL

2 SEPTEMBRE 2003

- 2003-09-371 7.2.2 ACCEPTATION D'UNE CONVENTION POUR L'ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOÛT PLUVIAL CONTRE LES LOTS 468-15 ET 368-16 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE FARNHAM (RUE CHOINIÈRE)
- 2003-09-372 7.2.3 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS D'UNE CHAUSSÉE PARTAGÉE SUR LA ROUTE 241
- 2003-09-373 7.2.4 TRACÉ POUR VÉHICULES HORS ROUTE
- 2003-09-374 7.2.5 PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU PROLONGEMENT DE LA RUE DU CHAPELIER
- 7.3 URBANISME**
- 2003-09-375 7.3.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AUX LOTS 1420 ET 1421 DU CADASTRE DE BROMONT (CARRÉ DES PINS)
- 2003-09-376 7.3.2 ACHAT DU LOT 1026-3 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE SHEFFORD (CHEMIN COMPTON)
- 2003-09-377 7.3.3 DEMANDE DE PERMIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE AU 1, BOULEVARD DE BROMONT
- 7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX**
- 7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 2003-09-378 7.5.1 CONCOURS MAISONS FLEURIES 2003
- 2003-09-379 7.5.2 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA MODIFICATION DE L'ÉCLAIRAGE AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL
- 7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 2003-09-380 7.6.1 PROGRAMME DE SANTÉ : RISQUES BIOLOGIQUES
- 7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**
- 2003-09-381 7.7.1 LE JOURNAL *ICI MAINTENANT*, RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PUBLICATION DE LA PAGE CONSACRÉE À LA VILLE DE BROMONT, DE AOÛT 2002 À JUILLET 2003
- N. M. 7.7.2 VENTE À IMMOBILIER CARDÈS, SENC, D'UNE PARTIE DU LOT 95, ANGLE DES RUES DES CARRIÈRES ET DU PACIFIQUE
- 2003-09-382 7.7.3 NOM DONNÉ À UNE NOUVELLE RUE DU PROJET DOMICILIAIRE « LES BOISÉS ADAMS »

2 SEPTEMBRE 2003

- N. M. 7.7.4 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 513-23 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE FARNHAM (RUE DES MÉLÈZES)
- 2003-09-383 7.7.5 OFFRE D'ACHAT DU LOT 513-24-5, CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE FARNHAM, PAR MADAME CÉCILE LEFRANÇOIS
- 2003-09-384 7.7.6 OFFRE D'ACHAT DES LOTS 103-45-2, 103-46-3, 103-52-9, 327-24-4 ET 327-25-1 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME

8. DIVERS

- 2003-09-385 8.1 FONDATION DU CHSLD HORACE-BOIVIN
- 2003-09-386 8.2 EMBARGO AMÉRICAIN SUR LA VIANDE DE GIBIERS
- 2003-09-387 8.3 CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC : DEMANDE DE COMMANDITE
- 2003-09-388 8.4 HORIZON POUR ELLE : DEMAMDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

9.

AFFAIRES DU PERSONNEL

- 2003-09-389 9.1 PERMANENCE DE MADAME DANIELLE DROUIN PRÉPOSÉE AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS
- 2003-09-390 9.2 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS SURNUMÉRAIRE
- 2003-09-391 A) 9.3 LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT RELATIVE À L'ÉQUITÉ INTERNE
- 2003-09-391 B) 9.4 GRIEF NUMÉRO 02-01

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N. M. 10.1 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS D'ALCOOL FAITE PAR L'AUBERGE DU VIEUX SHEFFORD
- N. M. 10.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GUY LAROCHELLE RELATIVE À LA TENUE D'UN FESTIVAL DE MUSIQUE AU BAR CHEZ SAM
- N. M. 10.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR HARTLEY McMAHON ET DE MADAME JANE McMAHON RELATIVE À LA TENUE D'UN FESTIVAL DE MUSIQUE AU BAR CHEZ SAM

2 SEPTEMBRE 2003

- N. M. 10.4 DÉPÔT DE LA PÉTITION D'UN GROUPE DE CITOYENS RELATIVE À LA TENUE D'UN CAMP D'ENTRAÎNEMENT DE SKI D'ÉTÉ RUE DU CHEVREUIL
- N. M. 10.5 DÉPÔT DU COURRIEL DE MADAME ANNE-MARIE PICARD ET MONSIEUR CLAUDE CHARTIER RELATIVE À LA QUIÉTUDE ET À LA SÉCURITÉ DES CITOYENS DU SECTEUR DES RUE CHAMPLAIN, DE LÉVIS
11. **VARIA**
- 2003-09-392 11.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-01-2003 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 8, 10, 14, 17 ET 18 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-2001 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX
- 2003-09-393 11.2 INTERSECTION RUES SHEFFORD, DES CARRIÈRES ET CHEMIN DE GRANBY
- 2003-09-394 11.3 FÉLICITATIONS ADRESSÉES À MONSIEUR RICHARD DESLANDES
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 1003-09-395 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2003-09-261

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal du 2 septembre 2003 avec les modifications suivantes :

- les sujets numéros 7.7.2 et 7.7.4 sont reportés à une séance subséquente ;

2 SEPTEMBRE 2003

– les sujets suivant ont été ajoutés au VARIA de l'ordre du jour :

- 11.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846–01–2003 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 8, 10, 14, 17 ET 18 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846–2001 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX
- 11.2 INTERSECTION RUES SHEFFORD, DES CARRIÈRES ET CHEMIN DE GRANBY
- 11.3 FÉLICITATIONS ADRESSÉES À MONSIEUR RICHARD DESLANDES

ADOPTÉ

2003–09–362

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 AOÛT 2003

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 août 2003.

ADOPTÉ

2003–09–363

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2 SEPTEMBRE 2003

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'août 2003 au montant de **SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE QUARANTE-CINQ DOLLARS ET SOIXANTE-DEUX CENTS (787 045,62 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser l'émission des chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

2003-09-364

AUTORISATION DE PAYER LE CHÈQUE NUMÉRO 12018, AU MONTANT DE CINQ CENTS DOLLARS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement du chèque numéro 12018 au montant de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)**.

ADOPTÉ

N. M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AOÛT 2003

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois d'août 2003. Le montant des permis émis durant le mois d'août se chiffre à **DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DEUX MILLE TROIS CENTS DOLLARS (2 462 300 \$)**.

2003-09-365

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LES 20 ET 27 AOÛT 2003

2 SEPTEMBRE 2003

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans les procès-verbaux des assemblées tenues les 20 et 27 août 2003.

ADOPTÉ

2003-09-366

TOURNOI DE GOLF DE LA PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la somme de **DEUX CENT VINGT DOLLARS (220,00 \$), taxes applicables incluses**, à la Paroisse Saint-François-Xavier, somme représentant la participation de quatre (4) personne au tournoi de golf au profit de la fabrique.

ADOPTÉ

2003-09-367

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY : SOUPER BÉNÉFICE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$), taxes applicables incluses**, à la Fondation du Centre hospitalier de Granby, somme représentant la participation de deux personnes au souper bénéfice 2003 de la Fondation.

ADOPTÉ

2 SEPTEMBRE 2003

N. M

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 8, 10, 14, 17 ET 18 DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 846-2001 CONCERNANT LES ENTENTES
RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller **SERGE DION** donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant les articles 8, 10, 14, 17 et 18 du règlement numéro 846-2001 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

2003-09-368

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
MODIFIANT LES ARTICLES 8, 10, 14, 17 ET 18 DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 846-2001 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À
DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

2003-09-369

MARGE DE CRÉDIT DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU l'entente entre la Ville de Bromont et la Caisse populaire de Granby-Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2 SEPTEMBRE 2003

DE renouveler la marge de crédit de la ville de Bromont au montant de **UN MILLION SEPT CENT MILLE DOLLARS (1 700 000 \$)** à la Caisse populaire de Granby-Bromont pour l'exercice financier 2003

ADOPTÉ

2003-09-370

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit s'assurer que tous les employés affectés au réseau d'aqueduc reçoivent la certification d'opérateurs en eau potable d'Emploi-Québec ;

ATTENQUE QUE la Ville de Bromont a inscrit les employés suivants pour suivre la formation requise, soit Messieurs Yan Gendreau, Marc Courcy, Albertus Parenteau, Sylvain Grenier, Michel Laporte et François Soutière ;

ATTENDU QUE le ministère Emploi et Solidarité sociale doit obtenir copie de la résolution du Conseil municipal de la Ville de Bromont autorisant l'ajout des employés de la Ville de Bromont à la liste des groupes de formation pour la certification des opérateurs en eau potable ;

ATTENDU QUE cette formation nécessitera une dépense approximative totale d'environ 6 000,00 \$ selon les données reçues du ministère Emploi et Solidarité sociale ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal consent à ce que les employés municipaux ci-haut nommés soient inscrits à une formation afin d'obtenir la certification d'opérateurs en eaux potables d'Emploi-Québec.

QUE soit autorisée la dépense relative à l'obtention de ces certifications.

ADOPTÉ

2003-09-371

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION POUR L'ACQUISITION
D'UNE SERVITUDE D'ÉGOÛT PLUVIAL CONTRE LES LOTS 468-15**

2 SEPTEMBRE 2003

**ET 368-16 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE FARNHAM
(RUE CHOINIÈRE)**

ATTENDU QU'il existe des conduites souterraines et un fossé permettant l'écoulement des eaux pluviales d'une partie de la rue Choinière vers la rivière Yamaska, traversant les lots 468-6, 468-15, 468-16 et 468-22, cadastre officiel du Canton de Farnham ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est désireuse de procéder à des travaux de réaménagement de cet égout pluvial permettant un meilleur écoulement des eaux en plus d'améliorer les infrastructures en places ;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre le propriétaire des lots 468-15 et 468-16, cadastre officiel du Canton de Farnham, et la Ville de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue entre Madame Geneviève Bombardier et Monsieur Marc Bisailon.

D'autoriser Monsieur François Bernard à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite convention.

ADOPTÉ

2003—09—372

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS D'UNE CHAUSSÉE
PARTAGÉE SUR LA ROUTE 241**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu deux demandes à l'effet de rendre plus sécuritaire la route 241 (rue Shefford) entre le boulevard Pierre-Laporte et le chemin de Granby ;

ATTENDU QUE lesdites demandes visent principalement la sécurité des vélos circulant sur la route 241 ;

ATTENDU l'importance du bassin de population, composé du camping Carrousel, environ 225 sites de camping et celui du parc de maisons mobiles, environ 102 maisons, qui utilise ce lien routier à vélo pour avoir accès au « Vieux village », rue Shefford ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2 SEPTEMBRE 2003

DE demander au ministère des Transports de donner le statut de chaussée partagée à la route 241 entre le boulevard Pierre-Laporte et le chemin de Granby ;

DE demander au ministère des Transports d'inclure à leur planification le pavage des accotements afin d'y aménager des voies cyclables conformes à leurs normes.

ADOPTÉ

2003-09-373

TRACÉ POUR VÉHICULES HORS ROUTE

ATTENDU QUE le « Club 3 et 4 roues de l'Estrie » et « le Club Les motoneigistes du Corridor Permanent » ont signifié leur intérêt pour l'aménagement d'un sentier dans le secteur du parc industriel ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont pourrait permettre la circulation des VTT sur la rue Salaberry ainsi que sur des propriétés que la Ville de Bromont détient à Brigham ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports est propriétaire de la bande de terrain qui servira au prolongement du boulevard de l'Aéroport vers la 139 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De réitérer au ministère des Transports que la Ville de Bromont désire qu'il n'y ait plus de sentier de VTT longeant l'autoroute 10 à l'est du chemin Adamsville et ce, tel que le comité conjoint en a décidé cette année.

D'aviser le ministère des Transports que la Ville de Bromont est prête à mettre à la disposition du « Club 3 et 4 roues de l'Estrie » et du « le Club Les motoneigistes du Corridor Permanent » les terrains requis pour l'aménagement d'un sentier quatre-saisons sur le tracé identifié au plan annexé à la présente résolution comme annexe « A ».

D'aviser le « Club 3 et 4 roues de l'Estrie » et « le Club Les motoneigistes du Corridor Permanent » qu'ils devront obtenir au préalable les autorisations de Brigham et du Ministère des Transports avant de conclure une entente finale avec la Ville de Bromont.

2 SEPTEMBRE 2003

D'aviser le « Club 3 et 4 roues de l'Estrie » et « le Club Les motoneigistes du Corridor Permanent » que toute autorisation d'aménagement de sentier demeurera valide jusqu'à ce que la Ville de Bromont ait besoin de ses terrains pour d'autres fins.

QUE le plan *Trajet alternatif pour VTT et motoneige*, préparé par Monsieur François Bernard, fasse partie de la présente résolution.

ADOPTÉ

2003-09-374

**PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU PROLONGEMENT DE LA
RUE DU CHAPELIER**

ATTENDU QUE le promoteur « Les Résidences du parcours du vieux village de Bromont » désire prolonger la rue du Chapelier ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Bromont à ce que les services municipaux soient prolongés sur ladite rue ;

ATTENDU QUE le promoteur est disposé à les prolonger à ses frais ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer un protocole d'entente avec le promoteur et ce en conformité avec le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux 846-2001;

QUE la durée de l'entente soit de trois (3) ans.

ADOPTÉ

2003-09-375

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AUX LOTS 1420
ET 1421 DU CADASTRE DE BROMONT (CARRÉ DES PINS)**

ATTENDU la résolution numéro 03-072 adoptée par les membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 juillet 2003 ;

2 SEPTEMBRE 2003

ATTENDU l'avis public publié dans l'édition de l'hebdomadaire *Le Guide* dans son édition du 9 août 2003 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser la réduction du frontage minimum à 10,29 mètres pour les lots 1420 et 1421, cadastre de Bromont.

ADOPTÉ

2003-09-376

**ACHAT DU LOT 1026-3 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE
SHEFFORD (CHEMIN COMPTON)**

ATTENDU QUE Monsieur Olivier Schinck est propriétaire du lot 1026-3, cadastre officiel du Canton de Shefford ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire acquérir le lot 1026-3 lui permettant ainsi d'obtenir un accès, via le chemin Compton, aux parcelles de terrain situées à l'arrière de ce dernier qui étaient préveus pour la réalisation du lac Marchessault ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont acquière de monsieur Olivier Schinck, le lot 1026-3, cadastre officiel du Canton de Shefford, d'une superficie de cinq mille cent soixante-six mètres carrés et quatre dixièmes (5 166,4 m ca.);

QUE le coût d'achat de ce terrain s'élève à **ONZE MILLE DOLLARS (\$ 11 000.00)**, taxes, si applicables, en sus.

DE mandater M^e Christiane Dussault, notaire, afin qu'elle procède à la préparation de l'acte notarié.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de vente.

ADOPTÉ

2 SEPTEMBRE 2003

2003-09-377

**DEMANDE DE PERMIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE
RÉSIDENCE AU 1, BOULEVARD DE BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Yves Monast demandant à la Ville de Bromont de reconsidérer sa décision de refuser l'émission d'un permis de construction d'une résidence au 1, boulevard de Bromont, Camping vélo 2000 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal reconsidère sa décision de ne pas émettre un permis de construction d'une résidence au 1, boulevard de Bromont, Camping velo 2000, en autant que ladite construction soit considérée comme un bâtiment accessoire à l'usage permis et que ladite modification au règlement de zonage soit incluse dans le refonte du règlement.

ADOPTÉ

2003-09-378

CONCOURS MAISONS FLEURIES 2003

ATTENDU QUE le Club Horticole de Bromont assure la coordination du CONCOURS MAISONS FLEURIES 2003 ;

ATTENDU QUE le CONCOURS MAISONS FLEURIES 2003 est intégré au calendrier des activités du Club ;

ATTENDU Q'UN un montant de MILLE DOLLARS (1 000\$) était alloué à cette activité dans le budget 2003 du Service des loisirs , de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une subvention de **MILLE DOLLARS (1 000\$)** au Club Horticole de Bromont pour l'organisation du concours maisons fleuries 2003.

ADOPTÉ

2 SEPTEMBRE 2003

2003-09-379

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA MODIFICATION DE
L'ÉCLAIRAGE AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions, le 13 août 2003 à 14 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES INCLUSES) (PROPOSITION SELON LE DEVIS)	PRIX (TAXES INCLUSES) (PROPOSITION SELON L'ADDENDA)
E.C.E	36 498,58 \$	39 719,28 \$
Installations électriques Dépôt	40 945,45 \$	60 281,00 \$
Bachand Électrique	56 690,37 \$	65 185,86 \$

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont proposé un produit alternatif et que l'analyse du produit alternatif respecte les conditions stipulées au devis :

NOM DU SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES INCLUSES) (PROPOSITION SELON LE DEVIS)	PRIX (TAXES INCLUSES) (PROPOSITION SELON L'ADDENDA)
E.C.E	31 038,93 \$	33 881,76 \$
Bachand Électrique	54 190,37 \$	62 685,86 \$

ATTENDU QUE les sommes budgétaires sont disponibles (poste 1-22-700-00-507) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour la modification de l'éclairage au Centre sportif et culturel de Bromont au plus bas soumissionnaire, soit E.C.E, pour le produit alternatif proposé pour la somme de **TRENTE ET UN MILLE TRENTE-HUIT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-TREIZE CENTS (31 038,93\$), taxes applicables incluses.**

ADOPTÉ

2 SEPTEMBRE 2003

2003-09-380

PROGRAMME DE SANTÉ : RISQUES BIOLOGIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à payer la somme de **CINQ CENT QUARANTE DOLLARS (540 \$)**, taxes si applicables en sus, au CLSC de La Haute-Yamaska, somme représentant l'administration de 27 vaccins contre l'hépatite B à neuf (9) policiers et policières du service de Sécurité publique.

D'autoriser, Madame Marie Jérôme Hanoul, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2003-09-381

**LE JOURNAL *ICI MAINTENANT*, RENOUVELLEMENT DU
CONTRAT DE PUBLICATION DE LA PAGE CONSACRÉE À LA
VILLE DE BROMONT, DE AOÛT 2002 À JUILLET 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la somme de **CINQ CENT CINQUANTE DOLLARS (550,00 \$)**, taxes en sus, par parution du journal *Ici maintenant* et ce, pour les six (6) prochaines parutions.

ADOPTÉ

N. M.

**VENTE À IMMOBILIER CARDÈS, SENC, D'UNE PARTIE DU LOT 95,
ANGLE DES RUES DES CARRIÈRES ET DU PACIFIQUE**

Le sujet numéro 7.7.2 est reporté à une séance subséquente.

2 SEPTEMBRE 2003

2003-09-382

**NOM DONNÉ À UNE NOUVELLE RUE DU PROJET DOMICILIAIRE
« LES BOISÉS ADAMS »**

ATTENDU la construction d'une nouvelle rue près de l'emplacement d'un ancien moulin à farine et d'un ancien moulin à scie.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer « rue des Moulins » la nouvelle rue construite dans le projet domiciliaire « Les Boisés Adams », district électoral d'Adamsville.

ADOPTÉ

N. M.

**VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 513-23 DU CADASTRE OFFICIEL DU
CANTON DE FARNHAM (RUE DES MÉLÈZES)**

Le sujet numéro 7.7.4 est reporté à une séance subséquente.

2003-09-383

**OFFRE D'ACHAT DU LOT 513-24-5, CADASTRE OFFICIEL DU
CANTON DE FARNHAM, PAR MADAME CÉCILE LEFRANÇOIS**

ATTENDU QUE madame Cécile Lefrançois a présenté une offre d'achat relativement au lot 513-24-5, cadastre officiel du Canton de Farnham, afin de l'amalgamer à sa propriété ;

ATTENDU QUE le lot 513-24-5 permet l'accès à la partie du lot 513-24 située immédiatement au Nord-Ouest du terrain de madame Lefrançois ;

ATTENDU QUE vendre le lot 513-24-5 empêcherait ainsi l'accès du propriétaire de la partie du lot 513-24 à son immeuble.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2 SEPTEMBRE 2003

QUE Ville de la Bromont refuse l'offre d'achat du lot 513-24-5 provenant de madame Cécile Lefrançois.

ADOPTÉ

2003-09-385

OFFRE D'ACHAT DES LOTS 103-45-2, 103-46-3, 103-52-9, 327-24-4 ET 327-25-1 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME

ATTENDU QUE la Compagnie « Les Entreprises Johanne Loïselle » a remis une offre d'achat concernant les lots 103-45-2, 103-46-3, 103-52-9, 327-24-4 et 327-25-1, cadastre du canton de Brome, le tout totalisant une superficie de 798.94 m².

ATTENDU QUE la Ville n'a pas d'intérêt à conserver le dit terrain et qu'elle désire permettre sa mise en valeur ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente à « Les Entreprises Johanne Loïselle », le tout selon les conditions suivantes :

- Que l'acquéreur fasse préparer à ses frais un projet d'acte notarié ;
- QUE le projet d'acte notarié inclue une servitude d'égout, d'aqueduc et de drainage pluvial sur la façade du lot sur une profondeur de 3.5 m. et que cette servitude soit en faveur de la ville de Bromont;
- QUE le projet d'acte notarié soit validé par le service de la gestion du territoire et qu'il soit resoumis au Conseil municipal pour approbation finale et autorisation de signature;
- QUE le prix de la vente soit de **HUIT MILLE DOLLARS (8 000 \$) taxes applicables en sus.**
- QU'une résidence soit construite sur ce terrain dans un délai d'une année et ce, à partir de l'acceptation des présentes par le Conseil, sans quoi ce terrain devra être rétrocédé à Ville de Bromont, aux frais de l'acquéreur.

ADOPTÉ

2 SEPTEMBRE 2003

2003-09-385

FONDATION DU CHSLD HORACE-BOIVIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la somme de **CENT DOLLARS (100 \$)**, taxes **applicables incluses**, à la fondation Horace-Boivin, somme représentant l'inscription de deux personnes à la 7^e édition de la dégustation de pâtés chinois au profit de la Fondation.

ADOPTÉ

2003-09-386

EMBARGO AMÉRICAIN SUR LA VIANDE DE GIBIERS

ATTENDU QUE l'industrie de la pourvoirie au Québec emploie plus de 4 500 personnes annuellement ;

ATTENDU QUE les retombées économiques associées à ce secteur d'activités se chiffrent à plus de 187 millions de dollars annuellement ;

ATTENDU QUE des dizaines de localités bénéficient directement des activités des pourvoiries pour diversifier leurs économies ;

ATTENDU QUE plus de 368 000 personnes fréquentent les pourvoiries du Québec annuellement dont plus de 10 000 en provenance des Etats-Unis pour la chasse aux gros gibiers ;

ATTENDU QUE les pertes économiques associées à l'embargo américain pourraient se chiffrer à au moins 25 millions de dollars pour l'industrie de la pourvoirie ;

ATTENDU QUE l'embargo américain pourrait avoir de lourdes conséquences à court, moyen et long terme sur l'ensemble de l'industrie ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2 SEPTEMBRE 2003

DE demander aux gouvernements du Québec et du Canada d'intervenir auprès du gouvernement américain afin d'obtenir une levée de l'embargo sur la viande de gibier et considèrent le bien-fondé d'une éventuelle demande de compression financière ou de la mise sur pied d'un programme d'aide pour les pourvoiries, les employés et les clients touchés par l'embargo.

ADOPTÉ

2003-09-387

CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC : DEMANDE DE COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne peut participer financièrement au Congrès annuel de l'Association des professionnels en développement économique du Québec.

ADOPTÉ

2003-09-388

HORIZON POUR ELLE : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement d'une somme de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)** à Horizon pour elle, somme représentant la contribution de la Ville de Bromont audit organisme.

ADOPTÉ

2 SEPTEMBRE 2003

2003-09-389

**PERMANENCE DE MADAME DANIELLE DROUIN PRÉPOSÉE AUX
TÉLÉCOMMUNICATIONS**

ATTENDU QU'un des postes de préposés aux télécommunications a été comblé par Madame Danielle Drouin en date du 24 février 2003 ;

ATTENDU QUE la convention collective en vigueur prévoit une période d'essai de 6 mois ;

ATTENDU QUE Monsieur Yvon Allard, directeur par intérim de la sécurité publique, a déposé un rapport d'évaluation, à l'entière satisfaction de la Ville.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à Madame Danielle Drouin sa permanence en date du 24 août 2003.

ADOPTÉ

2003-09-390

**EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS
SURNUMÉRAIRE**

ATTENDU QU'une seule personne, soit Madame Sonia Larochelle, effectue le remplacement pour le service de la répartition ;

ATTENDU QUE Madame Sonia Larochelle ne comble pas les heures de remplacements nécessaires au bon fonctionnement (vacances, maladie et autres congés) ;

ATTENDU QUE Madame Julie Dubuc possède déjà son cours de CRPQ ;

ATTENDU QU'elle possède une expérience de plus de 8 mois au service de la répartition du service de police de Granby ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que Madame Julie Dubuc soit embauchée comme préposée aux télécommunications à titre de surnuméraire, au taux en vigueur à la convention collective, soit la classe 7, an 1, pour les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

2 SEPTEMBRE 2003

2003-09-391A

**LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT RELATIVE À L'ÉQUITÉ
INTERNE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre d'entente entre la Ville de Bromont et le Syndicat des employés municipaux de Bromont (CSN) relativement à l'équité interne ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, telle que rédigée, ladite lettre d'entente.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite lettre d'entente.

ADOPTÉ

2003-09-391B

GRIEF NUMÉRO 02-01

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du grief numéro 03-01, déposé en date du 17 juillet 2003 par le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Bromont (CSN) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal rejette le grief 03-01.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS
D'ALCOOL FAITE PAR L'AUBERGE DU VIEUX SHEFFORD**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite demande.

2 SEPTEMBRE 2003

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GUY LAROCHELLE
RELATIVE À LA TENUE D'UN FESTIVAL DE MUSIQUE AU BAR
CHEZ SAM**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite demande.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR HARTLEY McMAHON ET
DE MADAME JANE McMAHON RELATIVE À LA TENUE D'UN
FESTIVAL DE MUSIQUE AU BAR CHEZ SAM**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

N. M.

**DÉPÔT DE LA PÉTITION D'UN GROUPE DE CITOYENS RELATIVE
À LA TENUE D'UN CAMP D'ENTRAÎNEMENT DE SKI D'ÉTÉ RUE
DU CHEVREUIL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite pétition.

N. M.

**DÉPÔT DU COURRIEL DE MADAME ANNE-MARIE PICARD ET
MONSIEUR CLAUDE CHARTIER RELATIVE À LA QUIÉTUDE ET À
LA SÉCURITÉ DES CITOYENS DU SECTEUR DES RUE
CHAMPLAIN, DE LÉVIS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit courriel.

2 SEPTEMBRE 2003

2003-09-392

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-01-2003 INTITULÉ
RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 8, 10, 14, 17 ET 18 DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 846-2001 CONCERNANT LES ENTENTES
RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2003-09-369 dispensant le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé le règlement numéro 846-01-2003 intitulé « Règlement modifiant les articles 8, 10, 14, 17 et 18 du règlement numéro 846-2001 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux »

ADOPTÉ

2003-09-393

**INTERSECTION RUES SHEFFORD, DES CARRIÈRES ET CHEMIN
DE GRANBY**

ATTENDU QU'une pétition a été signée par 171 personnes désirant faire implanter un panneau « ARRÊT » sur la rue Shefford à l'intersection du chemin de Granby et de la rue des Carrières ;

ATTENDU QUE les véhicules routiers qui circulent sur la rue Shefford direction Est (village) sont dans une zone de 90 km/h ;

ATTENDU QUE les véhicules routiers qui circulent sur le chemin de Granby, direction Sud, ont une mauvaise visibilité à l'arrêt obligatoire causée par le pont qui en obstrue le champ de vision ;

ATTENDU QUE la zone de 90 km/h, face à la garderie Les Couleurs, est trop élevée ;

ATTENDU QU'il y a de plus en plus d'accidents graves à cette intersection ;

2 SEPTEMBRE 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander au ministère des Transports (Foster) d'installer deux (2) panneaux
« ARRÊT » sur la rue Shefford, à l'intersection du chemin de Granby et de la
rue des Carrières.

ADOPTÉ

2003-09-394

FÉLICITATIONS ADRESSÉES À MONSIEUR RICHARD DESLANDES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal félicite Monsieur Richard Deslandes dont
l'implication dans l'organisation de différentes compétitions de vélos,
implication d'ailleurs soulignée dans l'édition de *La Voix de l'Est*, édition du 29
août 2003, sous le titre « la Voix de l'excellence, Richard Deslandes, un vrai
passionné du vélo », est remarquable.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Pierre Jadoul demande qu'il y ait un moratoire sur tous les nouveaux changements de zonage avant l'adoption des nouveaux règlements d'urbanisme.
- Madame Diane Caouette s'informe sur les changements apportés au concours « Villes et villages fleuris ».

2 SEPTEMBRE 2003

- Monsieur Éric Marchand se plaint de la vitesse sur la rue Champlain, la nuit. Il informe le Conseil de l'état de laisser d'une résidence située sur la rue Shefford.
- Monsieur Jean Noël demande des précisions sur le processus de consultation relatif à la réglementation d'urbanisme. Il se plaint de l'état de la ceinture de randonnée.

2003–09–395

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER